



MARSEILLE renforce la médiation en été

En mai 2010, la Ville de Marseille a décidé de renforcer le dispositif de médiation sociale en période estivale sur le littoral du 7^e arrondissement par la mise en place de nouveaux agents.

l'été dernier, de l'Estaque à Sormiou, dans le cadre du dispositif littoral, quarante-neuf agents de médiation ont été déployés. L'effort de la municipalité a été plus particulièrement axé sur le littoral du 7^e arrondissement où cinq équipes de deux médiateurs accompagnés de deux coordonnateurs interviennent dans les quartiers de Malmousque, Fausse Monnaie, Vallon des Auffes et Catalans. Ils ont assuré,

7 jours sur 7, une présence dissuasive ainsi que sur l'arrière du littoral en intégrant les commerces avoisinants.

Un dispositif actif sept jours sur sept de début juin à fin août

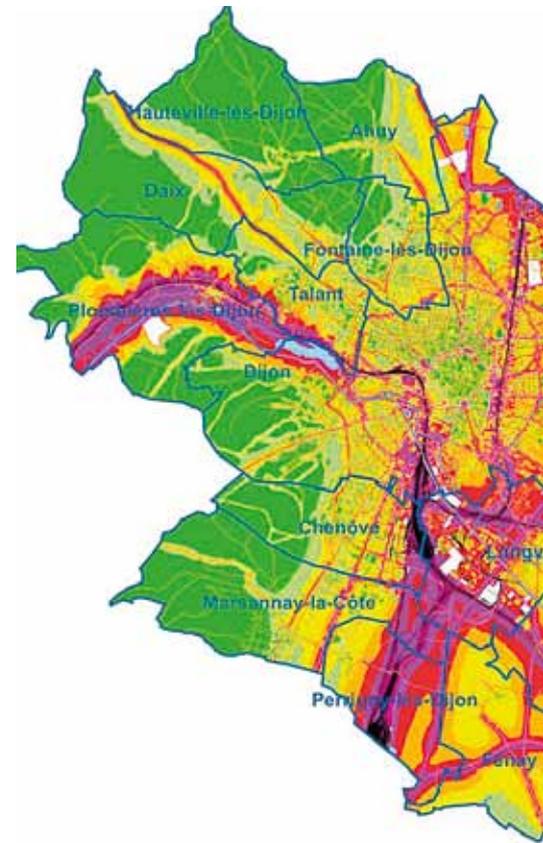
Les missions de ces agents consistaient à assurer la prévention et la sécurisation des risques liés à l'environnement, à éviter les dégradations sur les aires de stationnement et d'accès au littoral, à informer le public et les riverains, à veiller à la tranquillité publique, à lutter contre les incivilités.

Il a été constaté que l'action des médiateurs permet d'éviter le repli et l'enfermement de certaines populations qui subissent des nuisances au quotidien.

Ces agents de médiation sont employés et formés par l'association de médiation et de prévention sociale (AMS), après recrutement auprès du Pôle Emploi.

L'AMS est fortement soutenue par la Ville de Marseille dans le cadre du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD). Créé en 2002, le CLSPD a comme objectif essentiel de répondre aux préoccupations des Marseillais en matière de prévention de la délinquance et de sécurité sur l'espace public.

La police municipale renforce le dispositif en partenariat avec l'AMS et la police nationale. Elle accomplit des vacations quotidiennes toute la semaine et les jours fériés. Par ailleurs, elle assure seule la sécurisation du Frioul en vacation d'après-midi depuis le 1^{er} mai jusqu'au 3 septembre. ■



BILAN Cartes de bruit

20 % des communes concernées par l'échéance du 30 juin 2007 n'ont pas encore élaboré leurs cartes.

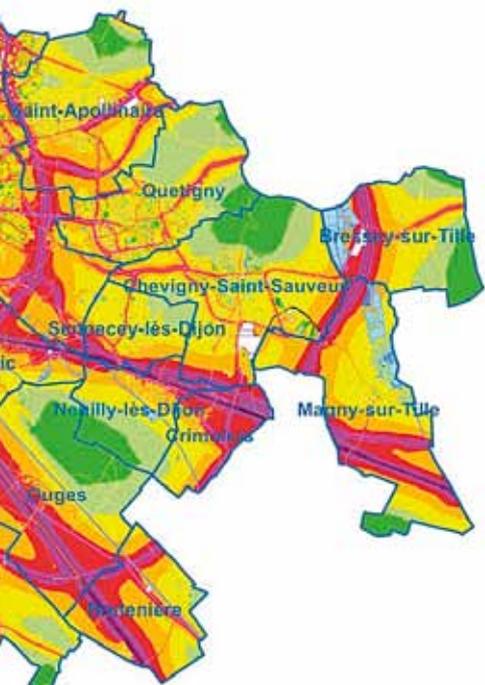
À ce jour, les cartes dont la réalisation incombe à l'État sont toutes achevées. S'agissant des cartes d'agglomérations, 1317 communes étaient concernées par l'échéance du 30 juin 2007. 280 communes ont arrêté ou publié leurs cartes (21 %). Les cartes de 774 communes (59 %) sont en cours d'élaboration. 265 communes (20 %), généralement





STRASBOURG se dote d'une charte de la vie nocturne

Réveiller « la belle endormie », mais dans le respect des riverains des lieux festifs. Tel est l'objet de la charte pour la qualité de la vie nocturne que la ville alsacienne a adoptée au printemps 2010.



de taille modeste, ne se sont pas encore engagées dans le dispositif malgré plusieurs rappels de la part des préfets. Les retards constatés en matière de cartographie des agglomérations sont donc en voie de résorption. De nouvelles instructions seront prochainement adressées aux préfets pour leur rappeler que si elles persistent, ces carences devront les conduire à mettre les autorités compétentes défaillantes en demeure de produire ces cartes de bruit et, si elles ne le font pas le cas échéant, à faire réaliser les cartes par des bureaux d'études, au nom et aux frais des communes.

QE de Marie-Hélène Des Esgaulx — Réponse du Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat publiée dans le JO Sénat du 07/10/2010 — page 2608 ■

Élaborée depuis un an par la municipalité et des exploitants de bars, signée par le maire, les syndicats professionnels et les établissements, la charte de la qualité de vie nocturne à Strasbourg vise à fixer un cadre d'engagements entre la Ville et les acteurs privés qui souhaitent favoriser le développement de la vie nocturne à Strasbourg. Par un dialogue fréquent entre élus, professionnels de la nuit et riverains, l'objectif est d'améliorer les nuits strasbourgeoises, tant pour ceux qui en jouissent que pour ceux qui en souffrent. Comment donc concilier le développement de l'animation nocturne et prévenir nuisances et dérives, hantise des habitants riverains des zones festives ?

C'est la raison d'être de cette charte. Elle vise à inciter les professionnels, avec l'aide de la collectivité, qui souhaite affirmer son rôle de médiateur, à mettre en œuvre des actions de lutte contre l'alcoolisme au volant, la discrimination, la toxicomanie, l'alcoolisme et le tapage.

Pour Elizabeth Ramel, conseillère municipale, initiatrice du projet, cette charte constitue un vrai travail de dialogue et de concertation avec les exploitants, les syndicats, les riverains, les jeunes et tous ceux qui sont concernés par la nuit. Deux commissions, l'une plénière, l'autre technique, vont s'assurer du bon respect du texte. La commission technique, qui se réunit tous les mois, a notamment vocation à résoudre les éventuels problèmes de voisinage. Un



référént, le Dr Frédéric Hugel, va, lui, faire le lien entre les établissements et les services administratifs. Selon lui, 56 des 70 bars de nuit strasbourgeois ont signé la charte. À noter qu'une dizaine d'établissements se sont vus refuser, temporairement, la possibilité de signer la charte, le temps qu'ils se mettent en conformité avec la réglementation. ■